

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

Numéro de demande : 2008-0884
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit - Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Refine SG
N° d'homologation : 28285
Matière(s) active(s) (m.a.) : Thifensulfuron-méthyle à 33,35 % et tribénuron-méthyle à 16,65 %
Numéro de l'ARLA : 1610129

Contexte

Refine SG (Refine SG Herbicide) est un herbicide du groupe 2 qui contient du thifensulfuron-méthyle à 33,35 % et du tribénuron-méthyle à 16,65 %. Il est homologué comme herbicide de postlevée sélectif pour la suppression et la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (de printemps, d'hiver ou dur), d'orge de printemps et d'avoine sans culture-abri de légumineuses ou de graminées, ainsi que dans certaines cultures de graminées destinées à la production de fourrage et de semences. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG pour y inclure un mélange en cuve de cet herbicide avec Everest 70WDG ou Everest Solupak 70DF + Banvel II ou Banvel Dry EG + Agral 90 ou AgSurf, afin de lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges, la folle avoine et la sétaire verte dans le blé de printemps et le blé dur.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise en l'absence de modification à la formulation et au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise puisque les constituants du mélange en cuve sont actuellement homologués pour utilisation sur le blé de printemps et le blé dur.

Évaluation de la valeur

Le titulaire a soumis aux fins d'examen les données provenant de six essais combinés sur l'efficacité et la tolérance pour les cultures. Ces essais ont été effectués en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan en 2006 et 2007.

Au cours de ces essais, l'efficacité du mélange en cuve Refine SG + Everest 70WDG + Banvel II ou Banvel Dry EG + Agral 90 a été comparée à celle des deux traitements déjà homologués, l'un associant Refine SG + Everest 70WDG + 2,4-D Amine + Agral 90, et l'autre, Refine SG + Puma120 Super. Une évaluation visuelle du taux de suppression de la folle avoine, de l'amarante réfléchie, du kochia à balais, de la renouée liseron, de la moutarde des champs et du pissenlit officinal a été effectuée à deux ou trois reprises durant la saison de croissance. La suppression moyenne de ces mauvaises herbes après l'application du mélange en cuve Refine SG + Everest 70WDG + Banvel II ou Banvel Dry EG + Agral 90 était comparable à celle obtenue avec les traitements homologués.

Dans le cadre de ces essais, la tolérance des cultures de blé de printemps au mélange en cuve associant Refine SG + Everest 70WDG + Banvel II ou Banvel Dry EG + Agral 90 était exprimée en pourcentage de dommages causés aux cultures. Les dommages causés aux cultures de blé de printemps se sont avérés acceptables et comparables à ceux causés par les traitements actuellement homologués. Par ailleurs, les données sur le rendement en grains appuient les allégations relatives à la tolérance pour cette culture.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG afin d'y inclure un mélange en cuve de cet herbicide avec Everest 70WDG ou Everest Solupak 70DF + Banvel II ou Banvel Dry EG + Agral 90 ou AgSurf pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges, la folle avoine et la sétaire verte dans le blé de printemps et le blé dur.

Référence

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 1561046: Efficacy and crop tolerance of Refine SG Herbicide + Banvel II or Banvel Dry EG + Everest 70WDG or Everest Solupak 70DF + NIS at 0.25% v/v in spring wheat. E.I. du Pont Canada Company. DACO. 10.2.3.3. and 10.3.2. pp. 152.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.